

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2016 à 19H**

Séance ordinaire

Convocation le 30.08.2016

Affichage le 12.09.2016

Présents : Mmes, MM. Josefa CHAUTEMPS, Natacha BAILLY, Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Liliane REGAD, Michelle MILLET, Francis LESEUR, Dominique DELACROIX, Joël GAUTHIER, Bernard DEFFONTAINE, Christian BIENMILLER.

Absents excusés : M. Michel PRUVOT a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom, M. Guy ROUSSEAU a donné pouvoir à M. Christian BIENMILLER pour voter en son nom jusqu'à son arrivée.

Absents : Mme Agnès ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Michelle MILLET.

Secrétaire de mairie : Isabelle BERTHET.

1. Lecture et approbation du compte-rendu du 4 juillet 2016

Adopté à l'unanimité.

2- Vente Chalet de la Frasse – requête présentée par M. Jean DANIEL au Tribunal Administratif de Besançon : délibération autorisant le maire à ester en justice et désignation de l'avocat

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une requête a été enregistrée auprès du Tribunal Administratif de Besançon contre la commune par M. Jean DANIEL visant la vente du Chalet de la Frasse.

Débat.

Il ressort de cette discussion que le conseil municipal déplore la décision de M. Jean DANIEL de s'adresser directement au Tribunal Administratif sans utiliser la procédure du recours gracieux qui permet de rapprocher les arguments de chacun dans un esprit de concertation constructive.

Il convient, pour cette affaire, d'autoriser M. le maire à ester en justice et de désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans l'instance précitée.

Le conseil municipal prend acte et décide de désigner Me Jean Yves REMOND comme avocat de la commune.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275160901

3 – Délibération acquisition de parcelle en indivision avec le Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Massacre.

M. le Maire rappelle qu'en 2009, les communes constituant le Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Massacre avaient donné leurs accords de principe en actant la politique d'acquisition foncière conduite par ce dernier. Il donne la parole à M. GAUTHIER qui explique que ces parcelles sont situées aux Rivières – commune de Prémanon et qu'il y a du bois en bonne quantité à exploiter.

Arrivée de M. Guy ROUSSEAU.

Il est question aujourd'hui de délibérer sur l'acquisition de parcelles d'une surface totale de 34 ha sur la commune de Prémanon cadastrées : section AD : 1, 2, 3, 14, 15, 28, 41, 46, 47, 58 et section AE : 13, 14, 17, 18, en indivision avec les communes membres du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la forêt du Massacre (Lajoux, Lamoura, Longchaumois, Les Molunes, Prémanon et Septmoncel), au prorata des quotes-parts fixées par l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 25 mai 1978, modifié par l'arrêté préfectoral n°128 du 31 janvier 1994, soit :

Commune de Lajoux :	134,5 = 7 787,55
Commune de Lamoura :	154,5 = 8 945,55
Commune de Longchaumois :	280,5 = 16 240,95
Commune des Molunes :	111,5 = 6 455,85
Commune de Prémanon :	128,5 = 7 440,15
Commune de Septmoncel :	190,5 = 11 029,95
Total :	1 000 = 57 900,00

La gestion de ces parcelles sera confiée au SIGF du Massacre.

Le conseil municipal accepte

Délibération votée à l'unanimité. N°39275160902

4- Maison de l'Enfance : délibérations tarifs achat repas et tarifs ALSH/périscolaire.

- Tarif achat repas : M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre l'Ecole des Neiges et la Maison de l'Enfance pour la fabrication des repas de la structure. Le coût actuel étant de 4,19 € par repas, il est proposé de réactualiser le tarif selon les termes de la convention.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de 4,25 € par repas à compter du 1^{er} septembre 2016. A partir de cette date, la facturation du repas aux familles sera de 4,30€.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275160903

- ALSH – Tarifs périscolaires : M. le Maire explique au conseil municipal qu'une augmentation des coûts périscolaires de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est proposée comme suivant :

Participation familiale périscolaire :

Tranches de coefficient familiaux	Matin	Accueil avant 12h et/ou après 13h	Accueil midi avec repas		Soir TAP Temps liés à la modification des rythmes scolaires	Gouter Soir yc TAP	Mercredi après midi yc le goûter
			Accueil	Repas			
QF1 - Moins De 750€	0.82 €	0.51 €	0.82 €	4.30 €	0.51 €	1.64 €	2.67 €
QF2 - De 750€ à 950€	1.10 €	0.69 €	1.10 €	4.30 €	0.69 €	2.08 €	3.45 €
QF3 - De 950€ à 1100€	1.36 €	0.85 €	1.36 €	4.30 €	0.85 €	2.53 €	4.23 €
QF4 - De 1100€ à 1350€	1.64 €	1.03 €	1.64 €	4.30 €	1.03 €	2.97 €	5.02 €
QF5 - Plus de 1350€	1.92 €	1.20 €	1.92 €	4.30 €	1.20 €	3.41 €	5.81 €

Le conseil municipal prend acte.
Délibération votée à l'unanimité. N°39275160904

5- Budget Commune : décision modificative pour intégration d'études.

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui explique qu'il est nécessaire d'intégrer (écritures comptables) les études préalables relatives aux travaux de la mairie et du préau de l'école au budget communal 2016.

Le conseil municipal prend acte.
Délibération votée à l'unanimité. N°39275160905

6 – Budget commune : délibération sur le nombre d'année d'amortissement des travaux d'électrification d'un bâtiment agricole.

M. le Maire donne la parole à M. DELACROIX qui explique, que suite aux travaux électriques de mise en moyenne tension d'un bâtiment agricole appartenant à M. David VINCENT desquels la commune a participé financièrement au 1/3, le conseil municipal doit se prononcer sur la durée d'amortissement. M. DELACROIX propose un amortissement sur un an.

Le conseil municipal prend acte.
Délibération votée à l'unanimité. N°39275160906

7- Ateliers municipaux : délibération achat de terrain et choix de l'architecte.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'opération de construction d'ateliers municipaux est prévue au budget 2016.

M. le Maire donne la parole à M. BIENMILLER

- Suite à la consultation de 3 architectes, la commission des travaux propose de choisir le moins disant soit BISSIEUX BATI CONCEPT à Saint Claude.

Le conseil municipal accepte.
Délibération votée à l'unanimité. N°39275160907

- Afin d'implanter au mieux ce bâtiment, M. le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une parcelle d'environ 100 m² appartenant à Mme Laura GROSREY et M. José BENITEZ au prix de 40 € le m².

Le conseil municipal autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition d'un terrain d'une surface d'environ 100 m² détaché de la parcelle cadastrée AH 323 sis Sous la Frairie appartenant à Mme Laura GROSREY et M. José BENITEZ pour un montant de 40 € le m².

Délibération votée à l'unanimité. N°39275160908

8- Bâtiment ALSH/périscolaire : délibération consultation des architectes.

M. le Maire donne la parole à Mme REGAD qui informe le conseil municipal que le but de ce projet de rénovation du bâtiment ALSH /PERISCOLAIRE est de pouvoir continuer à faire fonctionner la structure. Outre les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, des aménagements sont nécessaires pour la cantine et une extension reliant l'école à ce bâtiment serait souhaitable.

Un programme détaillé des besoins sera rédigé.

M. le Maire propose de créer une commission de travail, Mmes BAILLY, ROBBEZ-MASSON et CHAUTEMPS se portent volontaires.

Le conseil municipal décide de consulter des architectes.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275160909

9- Aménagement village : délibération place de l'église

M. le Maire rappelle qu'une étude a été lancée sur l'aménagement de la place du village (devant l'église) et dispose les plans de celle-ci sur la table. Il s'agit aujourd'hui de savoir si le conseil municipal souhaite aménager cette espace ou le laisser en l'état en sachant qu'une rénovation de la Grande Rue est prévue en 2017 et qu'il devient essentiel de sécuriser le centre village.

Débat. Mme MILLET souligne qu'elle souhaite que des jeux pour enfants restent sur cette place.

Le conseil municipal décide d'aménager la place du village.

Délibération votée à l'unanimité. N°39275160910

10- Informations et questions diverses

- M. le Maire informe que les travaux de la nouvelle mairie avancent bien, le toit terrasse est fini. Le plaquage de la salle de réunion et la pose des fenêtres sont en cours.
- M. DELACROIX fait un point sur le lotissement Crêt Beloirbe : à ce jour, 6 lots ont une réservation ferme, un autre est en cours. Si les travaux de viabilité sont terminés comme prévu en septembre, les actes de vente pourront être signés en octobre.
- M. le Maire : Centre d'incendie et de secours des Combes. M. Philippe LAHU architecte a été désigné et doit rendre une esquisse du projet fin septembre.
- M. BIENMILLER informe le conseil municipal que les portes de garage et d'entrée de la Maison Forestière ont été remplacées. Une consultation est en cours pour modifier l'isolation extérieure et repeindre le sous bassement. Il souligne également que les agents techniques de la commune ont effectué un très bon travail sur la rénovation du bardage. Mme ROBBEZ-MASSON s'étonne de la couleur de la porte d'entrée par rapport à celle des garages.
- M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux au lac de Lamoura vont reprendre. Il s'agit maintenant de la plage.
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 3 octobre 2016.

La séance est levée à 21h.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Francis LESEUR,
Maire,

Le secrétaire,

